

Mais c'est une chose que d'être normalement intéressé et désireux d'aider un parti, et c'en est une autre bien différente que de pousser l'ambition déraisonnable jusqu'à vouloir adopter un système tout à fait contraire à l'esprit des institutions parlementaires.

C'est pourquoi je ne pense pas que beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre s'attendent que la mesure législative en question soit favorable à ceux qui siègent sur les mêmes bancs que nous. Peut-être certains signes pourraient-ils laisser croire que nous nous inquiétons à tort; je cite à cet effet les paroles du secrétaire d'État. Elles ne lui appartiennent pas en propre, comme il l'a dit d'ailleurs, mais il les a prononcées dans cette enceinte de manière à laisser croire qu'il reprend à son compte tous les termes qu'il a fait inscrire au compte rendu. Il a ajouté, comme en fait foi la page 5397 du *hansard* du 26 novembre:

Il n'est pas question non plus de modifier, pour ce qui est de la représentation au Sénat, le minimum prévu dans la constitution, où se trouve garantie, en ce moment, la représentation du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.

C'est évidemment l'un des problèmes que soulève une telle mesure législative. Comment résoudre ce problème? Comment, conformément à notre constitution, maintenir la représentation au Sénat pour une région du pays où la population est plutôt faible, tout en trouvant une solution pour certaines grandes provinces? Le problème c'est qu'il ne faut pas perdre de vue le chiffre de la population dans ces régions par rapport à celui de certaines autres régions où nous croyons qu'il faut des modifications.

Je ne crains pas le bistouri politique pour moi personnellement, mais j'aurais peur qu'on s'en serve trop. J'en viens donc au sujet soulevé par le député d'York-Scarborough. Il a signalé que l'on compte environ 36,000 personnes dans ma circonscription, alors que, d'après le recensement de 1961, il y en aurait 267,000 dans la sienne. Il n'a pas manqué de signaler qu'à son point de vue, un seul député ne peut représenter autant de monde.

Par la suite, il a été quelque peu flatteur, mais pas trop, car en fin de compte, il a dit que le comité ne m'entendrait pas soulever trop d'objections parce que je suis assez énergique pour pouvoir représenter plus de monde. Ses propos sont peut-être tout à fait exacts, mais je me demande pourquoi le député d'York-Scarborough n'a pas pris, à titre d'exemple, la circonscription d'un de ses collègues. En tout cas, je pourrais signaler plusieurs circonscriptions représentées par mes collègues et qui, pour la superficie, sont à peu près comparables à la mienne.

Le député d'York-Scarborough a signalé qu'entre sa circonscription et la mienne, le rapport est à peu près d'un à sept, mais je

pourrais tout de suite parler de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine dont le rapport avec la mienne est d'un à quatre. C'est pourquoi je trouve que les gens que j'ai l'honneur de représenter ont plus droit à un député que les habitants des Îles-de-la-Madeleine. Je ne m'oppose pas à ce que le député des Îles-de-la-Madeleine ait un siège à la Chambre, mais je tiens à signaler qu'à titre de représentant de la population de Grey-Bruce à la Chambre des communes, je me tiens constamment en communication avec mes commettants.

J'habite dans cette circonscription et j'y retourne souvent. Je crois savoir que bien des députés ne se soucient pas de représenter ainsi leur circonscription, mais c'est leur droit, bien entendu. Par exemple, le député des Îles-de-la-Madeleine est domicilié à Montréal d'où il dirige toutes ses affaires, mais il représente son comté par télécommande. Tant mieux pour lui s'il y réussit.

Je ne sais pas comment le secrétaire d'État s'arrange dans sa circonscription. Je doute fort qu'il s'y rende très souvent, mais il peut compter peut-être sur quelque autre organisation électorale pour s'occuper de ses affaires. Lorsque le temps viendra de tenir compte des considérations d'ordre politique, on se souviendra de ce que j'ai dit, tout comme des paroles prononcées par le député d'York-Scarborough, car elles sont aussi importantes.

Je me souviens d'un remaniement qui a touché ma circonscription, alors représentée par M^{lle} Agnes Macphail, première femme à siéger aux Communes et qui était fort estimable. Ce n'était pas une libérale, mais ce sont les libéraux qui, en changeant les limites de sa circonscription, l'ont évincée de la Chambre dès les élections suivantes, de sorte qu'elle est disparue de la scène politique fédérale.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question? M^{lle} Macphail, je m'en souviens, a été défaite en 1940 et si je ne m'abuse, la répartition précédente avait été effectuée en 1933 pendant que M. Bennett était premier ministre. Veut-il laisser entendre que cette répartition est imputable aux libéraux?

M. Winkler: Je crois que le secrétaire d'État a une certaine tendance à agir de la sorte, mais s'il consulte le compte rendu, il y trouvera...

L'hon. M. Teillet: La vérité.

M. Winkler: La vérité? Je crois que de ce côté-là de la Chambre, il n'y a que des demi-vérités car si le secrétaire d'État approfondit minutieusement la question de concert avec le météorologue des élections de 1940, il se rendra compte que c'était une manœuvre politique assez habile en vue de l'éliminer.